

## Plutôt que de procrastiner, reprenons la main sur notre transition énergétique !

*La transition énergétique du territoire est au cœur du débat public rochelais. L'Agglomération piétine : elle ne parvient pas à élaborer son PCAET (plan climat air énergie territorial) pourtant obligatoire depuis 2017 et propose l'adoption d'un guide paysager, document réalisé sous la pression des anti-éoliennes et restreint à la seule problématique de l'éolien terrestre. Dans ce contexte, 18 maires ont écrit une tribune dans Sud-Ouest pour demander un moratoire sur le développement de l'éolien. EELV et ses représentants dénoncent ces postures démagogues.*

Être contre le déploiement d'éoliennes sur notre territoire est au mieux un coup de com' démagogue, au pire une fuite de ses responsabilités. Quel que soit le scénario de transition énergétique que nous choisirons de prendre, il y a bien une réalité que nous devons affronter : **nous devons augmenter notre production d'électricité pour substituer les énergies fossiles actuellement prépondérantes (pétrole, gaz...).**

Que proposent les 18 maires « anti-éolien » ? **Attendre. Mais pourquoi faire, proposer une centrale nucléaire en Aunis ou retravailler les projets proposés ? Nul ne sait.** Cette tribune regroupe aussi bien des pro-nucléaires que des pro-ENr opposés aux méthodes de déploiement des éoliennes sur notre territoire. Cette prise de parole médiatique, **aussi stérile qu'irresponsable**, n'aura pas d'autre effet qu'attiser les colères.

La réalité, c'est que le pouvoir sur le déploiement de ces éoliennes ne nous appartient pas. L'aval des élu·e·s locaux·les sur ces projets n'est pas requis, et elles sont placé·e·s devant le fait accompli, quand les industriels ont déjà sécurisé le dimensionnement de leur projet et l'emplacement des éoliennes.

### **Reprenons la main sur notre transition énergétique locale !**

Localement, il est indispensable d'élaborer notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Ce document peut permettre de filtrer les projets selon des critères et des objectifs que nous aurons établis de façon concertée. Pourtant obligatoire depuis 2017, l'Agglomération ne l'a à ce jour mis en débat ni en Conseil communautaire, ni dans une assemblée citoyenne.

En ce sens, le *guide paysager* proposé est un premier pas, cependant largement insuffisant sans retranscription au PLUi, et qui détourne l'objet du débat : ce n'est pas de paysage dont nous devons parler, mais bien de transition énergétique partagée !

### **Que font nos député·e·s ? Silence radio.**

Incontestablement, la loi française doit changer pour exiger la prévalence des cadres règlementaires locaux, ce qui permettrait l'émergence de plans de transition énergétique participatifs, où citoyen·ne·s et élu·e·s locaux·les seraient décisionnaires. Dans ce débat, les écologistes déplorent le silence de nos deux député·e·s Frédérique Tuffnell et Olivier Falorni à l'Assemblée nationale.

Contact Presse :

**David BLAISE-MARTIN** Porte-parole

06 20 64 67 59